



Commission de la représentation électorale

**La Conférence régionale des élus de l'Estrie dépose son avis
sur le projet de refonte de la carte électorale**

Sherbrooke, le 8 mai 2008 – La Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ de l'Estrie) a déposé aujourd'hui, un avis dans le cadre des consultations publiques de la Commission de la représentation électorale. La CRÉ de l'Estrie souhaite, à travers cet avis, exprimer ses préoccupations face aux conséquences et aux enjeux reliés aux réflexions en cours, car un tel projet n'est pas sans conséquence, à la fois sur la représentation régionale à l'Assemblée nationale et sur la qualité des services offerts aux citoyens.

L'avis produit par la CRÉ de l'Estrie s'inscrit exclusivement dans le cadre des consultations proposées, soit la proposition par le directeur général des élections d'une nouvelle carte électorale. La CRÉ de l'Estrie croit important que les principes suivants soient respectés, dans l'ordre, pour tous travaux de refonte de la carte électorale, et cela, autant pour la région de l'Estrie que pour l'ensemble des régions du Québec : les dispositions de la Loi, les limites de la région administrative, l'organisation territoriale municipale, les affinités sociales, la prise en compte des densités de population et des étendues du territoire, les poids respectifs des députations par régions et les équilibres entre les partis politiques reflétés par la composition de l'Assemblée nationale actuelle. Un exemple : si le principe d'organisation municipale du territoire était respecté dans le cadre spécifique de la région de l'Estrie, il dicterait le maintien de la municipalité de Stoke dans la circonscription de Richmond et de la municipalité d'Orford avec Memphrémagog.

La révision du projet de découpage devrait prendre en compte la hiérarchie de critères retenus par la CRÉ de l'Estrie. Cette méthode apparaît comme le cadre logique susceptible de mieux répondre aux attentes de la société régionale. Toutefois, dans une perspective plus large, la CRÉ de l'Estrie trouve important qu'à moyen terme, le législateur modifie la Loi électorale afin de considérer une réelle occupation durable et dynamique du territoire québécois.

L'Avis sur le projet de refonte de la carte électorale est disponible sur le site Internet de la Conférence régionale des élus de l'Estrie au www.creestrie.qc.ca sous l'onglet Communiqués et publications.

Mise en place en avril 2004, la Conférence régionale des élus de l'Estrie est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour le territoire de l'Estrie. En concertation avec ses partenaires et dans le respect des valeurs de la région, elle voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel, communautaire et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

-30-

Pour informations et
entrevues :

Madame Marie-Hélène Wolfe
Directrice générale
Conférence régionale des élus de l'Estrie
Tél. : 819 563-1911